

## AVIS DE DÉMOLITION DES IMMEUBLES

Une demande de certificat d'autorisation de démolition du bâtiment mentionné ci-dessous a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises :

• **1897, rue Saint-Clément**

Conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA02-27006), toute personne qui désire s'opposer à la demande du certificat demandé doit faire connaître par écrit, son opposition motivée au secrétaire d'arrondissement.

Cette opposition doit parvenir à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, Montréal, H1N 1E1 ou par courriel au : [MHM\\_greffe-consultation@montreal.ca](mailto:MHM_greffe-consultation@montreal.ca), au plus tard le 23 juin 2022.

Le comité consultatif d'urbanisme tiendra une séance publique à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, pour étude et décision **le 28 juin 2022 à 8 h 30**.

La documentation relative à ces demandes de démolition est disponible pour consultation sur le site web de l'arrondissement à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/articles/dossiers-letude-dans-mhm-5560>

**FAIT À MONTRÉAL, CE 9<sup>E</sup> JOUR DE JUIN 2022**

**La secrétaire d'arrondissement substitut,**

**Annick Barsalou**